

Ces services sont administrés par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation qui fonctionne sous l'autorité d'un ministre, de deux sous-ministres et d'un bureau consultatif, et qui comprend sept grands services se ramifiant en plusieurs divisions et sections commises chacune à des problèmes particuliers. Chaque service a à sa tête un directeur général.

Le *Service de la production et des marchés* indique aux cultivateurs les meilleurs modes de production et de vente des produits laitiers, des productions animales, des productions horticoles et des productions sylvicoles, et administre le mouvement coopératif. Les associations coopératives pour l'achat de fournitures agricoles et la vente des produits agricoles sont particulièrement répandues dans la province de Québec.

Le *Service de la recherche, de l'enseignement et de l'information* administre le Conseil provincial des recherches, fondé en 1947, pour diriger, coordonner et encourager les travaux de recherche en agriculture; les résultats de ces recherches sont publiés dans la revue annuelle *Recherches agronomiques*. Ce Service s'occupe aussi de la diffusion de renseignements scientifiques aux cultivateurs et au public en général par l'entremise de la presse, de la radio et des publications; de l'hygiène vétérinaire, de l'enseignement vétérinaire (École de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe) et de l'enseignement agricole (Instituts de technologie agricole de St-Hyacinthe et de Ste-Anne-de-la-Pocatière et 15 écoles intermédiaires). Des renseignements destinés à améliorer la vie familiale en général en enrichissant la culture de la fermière sont donnés par l'entremise de l'enseignement direct, de la revue *La Terre et le Foyer*, d'expositions locales et de l'Exposition provinciale des cercles des fermières.

Le *Service de l'aménagement rural* avec ses quatre sections: économie, aménagement, mise en valeur et utilisation des terres, poursuit tout particulièrement l'application des plans conjoints (ARDA). Le *Service de la colonisation* s'occupe de l'établissement des colons, des concessions de terrains et du défrichement. Le *Service de l'aménagement de la ferme et de la vulgarisation* s'intéresse à la solution des problèmes de gestion et de vulgarisation aux niveaux des régions et des comtés. Vingt-sept bureaux locaux coordonnent le travail des agronomes et des spécialistes. Ce service dirige les concours de fermes qui mettent en lice les cultivateurs d'une paroisse ou d'un comté au moyen de concours d'une durée de cinq ans, ainsi que du concours du Mérite agricole, qui met en vedette chaque année les cultivateurs les plus méritants d'une des cinq régions de la province. Le travail du *Service du génie rural* se divise en trois catégories: chemins de colonisation, travaux mécanisés et hydraulique agricole (travaux d'égouttement et de drainage). Le *Service de l'administration* s'occupe du personnel, des dossiers et de l'achat et du maintien du matériel et des outils.

Relèvent aussi du ministère, l'Office du crédit agricole, la Corporation de la raffinerie de sucre de Québec (St-Hilaire) et la Régie des marchés agricoles.

Ontario.—Le ministère provincial de l'Agriculture fournit une aide financière et des services administratifs par l'entremise de son bureau central, de 14 divisions, de deux fermes expérimentales, et contribue à des travaux de recherches effectués sous la direction de l'Institut de recherches de l'Ontario ou au Collège d'agriculture de l'Ontario, au Collège de médecine vétérinaire, à l'Institut Macdonald, à l'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario, à l'École d'agriculture de Kemptville et à la Station d'expérimentation horticole.

L'administration est dirigée par un sous-ministre secondé par deux sous-ministres adjoints. Le Collège d'agriculture de l'Ontario, le Collège de médecine vétérinaire et l'Institut Macdonald (*The Federated Colleges of Ontario*) relèvent du ministre et du sous-ministre. Le directeur de la recherche a charge de l'Institut de recherches et rend compte de son administration au sous-ministre. Au cours de 1962, un service a été institué pour élaborer des programmes aux termes de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles du Canada.

Le Service des coopératives a pour mission d'encourager et d'aider les coopératives à exploiter des entreprises solides et profitables sous la direction de leurs membres; il applique